Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Passif Succession

---
Par Doris64

Bonjour,
Mon père est décédé au mois de mai 2021. Le notaire a fait la déclaration de succession en novembre 2021. La succession échoit à ma s?ur ainée en totalité. Dans le passif de la succession, le notaire a déclaré la taxe foncière de l'année 2021 et le 2eme tiers des impôts sur le revenu. Or j'ai déjà réglé ces deux impôts. Cela revient à les payer 2 fois. Est ce normal ? Le Trésor Public les remboursera t-il ?
En vous remerciant,

---
Par ESP

Bonjour
La succession échoit à ma s?ur ainée en totalité.
Comment est-ce possible, vous avez une réserve légale héréditaire !

La taxe foncière de l'année 2021 et le 2eme tiers des impôts sur le revenu sont au passif, c'est normal car ils doivent vous être remboursés.